Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_014-DE

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-02-014

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES – S19PF004 / LOT N°3 : CONDITIONNEMENT DES CARTONS – SECTEUR NORD / TITULAIRE PAPREC SUD-OUEST / AVENANT N°1

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Madame Ghislaine GOT

Présents / Membres suppléants
Monsieur Pierre TUAL suppléant de Madame Isabelle COSSON

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON *(excusée)*

Messieurs Jean MOUTARDE *(excusé)* – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Julien GOURRAUD Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Philippe PELLETIER *(excusé)* – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
31 janvier 2025

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
31 janvier 2025
Publication (affichage) ou notification du :
11 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_014-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Considérant que le marché a été notifié le 18 avril 2019 au titulaire NCI ENVIRONNEMENT, pour exécution des prestations à compter du 1er avril 2020, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

Considérant une réorganisation juridique interne au sein du groupe PAPREC, l'établissement secondaire PAPREC CRV SAS est cédé à compter du 31 décembre 2024 à la société PAPREC SUD-OUEST,

Considérant le projet d'avenant ci-joint préalablement envoyé aux membres du Comité syndical,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec le titulaire PAPREC SUD-OUEST.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
24 membres présents, 25 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec le titulaire PAPREC SUD-OUEST, conformément aux éléments précités,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 11 février 2025

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_014-DE

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

MARCHÉ PUBLIC

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES
Lot n°3 : Conditionnement des cartons – secteur nord
S 19 PF 004

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad
Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 10 février 2025 (délibération n° CS 2025-02-XXX)

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

PAPREC SUD-OUEST SAS
RCS n° 511 867 327,
Dont le siège social est à PARIS (75008) – 7, rue du Docteur Lancereaux,
Représenté par Monsieur Mathieu PETITHUGUENIN, agissant en qualité de Président,

Désignée ci-après « PAPREC »,

PROJET

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_014-DE

Le marché a été notifié au titulaire, PAPREC CRV SAS en date du 18 avril 2019 pour un démarrage des prestations à compter du 1er avril 2020 pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans.

Dans le cadre d'une réorganisation juridique interne au sein du groupe PAPREC, le fond de commerce de l'établissement secondaire PAPREC CRV sis, ZI des 3 frères – Rue des 3 frères à LA ROCHELLE (17000), est cédé à la société PAPREC SUD-OUEST.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant afin d'acter cette modification.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la nouvelle dénomination sociale du titulaire du marché : PAPREC SUD-OUEST en lieu et place de PAPREC CRV à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 – Autres clauses du marché

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Pour le syndicat mixte Cyclad,
Le Président,
Jean GORIOUX

Pour PAPREC SUD-OUEST,
Le Président,
Mathieu PETITHUGUENIN

PROJET